NANT'ARTISANS

Éco-Prêt à taux zéro

PTZ

Éco-prêt 0%

www.nant-artisans.com

Qu'est-ce que c'est ?

- Permet de financer la rénovation énergétique de votre logement sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts

- La durée de remboursement du prêt ne peut pas être supérieur à 20 ans

- Vous pouvez contracter qu'un seule éco-prêt à taux zéro par logement sauf en cas de recours à un éco-prêt à taux zéro complémentaires, sans que le montant global des deux emprunts n'excède 30 000 €

PTZ
Éco-prêt 0%

NANT'ARTISANS

Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette aide ?

Qui peut en bénéficier ?

- 👉 Les personnes physiques, qu'elles soient propriétaires occupantes ou bien bailleur y compris en copropriété
- 👉 Les sociétés civiles non soumises à l'impôt sur les sociétés, dont au moins un des associés est une personne physique

PTZ
Éco-prêt 0%

NANT'ARTISANS

Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette aide ?

Pour quels types de logement ?

- 👉 Tous les logements de France sont éligibles, à condition qu'il soit achevé depuis plus de 2 ans à la date du début des travaux
- 👉 Les bailleurs sont eux aussi éligibles à l'éco-prêt, cependant, le logement doit être loué comme résidence principale

PTZ
Éco-prêt 0%

NANT'ARTISANS

Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette aide ?

Pour quels types de travaux ?

- 👉 Isolation thermique de la toiture
- 👉 Isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur
- 👉 Isolation thermique des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- 👉 Isolation thermique des planchers bas
- 👉 Installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- 👉 Installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable

PTZ
Éco-prêt 0%

NANT'ARTISANS

Montant de l'aide

Avec l'Éco-Prêt à taux zéro, vous pouvez emprunter jusqu'à 50 000 € selon plusieurs conditions.

- 👉 Jusqu'à 15 000 € → Pour la réalisation d'une seule action parmi la liste des travaux éligibles (ci-dessus) au dispositif sauf pour le remplacement des fenêtres, le plafond est alors de 7 000 €
- 👉 Jusqu'à 25 000 € → Pour la réalisation de deux des sept travaux éligible
- 👉 Jusqu'à 30 000 € → Pour la réalisation de trois travaux ou plus parmi les sept travaux éligibles et pour les travaux permettant d'atteindre une performance énergétique globale minimale
- 👉 Jusqu'à 50 000 € → Pour les travaux qui apportent un gain énergétique minimum de 35% et permettant de sortir un logement du statut de passoire énergétique.

PTZ
Éco-prêt 0%

NANT'ARTISANS

Quelles sont les démarches à effectuer ?

👉 Identifier les travaux à réaliser

👉 Accepter les devis réalisés par l'artisan RGE

👉 Soliciter le prêt auprès d'une banque qui pratique l'Éco-Prêt à taux zéro

Si le prêt est accordé, le versement peut s'effectuer en une ou plusieurs fois.

Attention : Vous avez trois ans pour effectuer les travaux à partir de l'émission de l'offre de prêt.

PTZ
Éco-prêt 0%

NANT'ARTISANS

Cette aide est-elle cumulable avec d'autres aides ?

Cette aide est cumulable avec :

- 👉 Les aides de l'Anah et des collectivités territoriales
- 👉 Les certificats d'économies d'énergie (CEE)
- 👉 L'aide MaPrimeRenov

NANT'ARTISANS

Pour plus d'informations sur l'Éco-Prêt à taux zéro, n'hésitez pas à nous contacter !

PTZ
Éco-prêt 0%

www.nant-artisans.com